Nations Unies S/PV.5645



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5645e séance

Vendredi 23 mars 2007, à 10 heures
New York

Président :	M. Kumalo	(Afrique du Sud)
Membres :	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Li Kexin
	Congo	M. Ikouebe
	États-Unis d'Amérique	Mme Wolcott Sanders
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Lacroix
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Bader
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

07-27984 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Yunus (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité (S/2007/152). Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2007/169, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1746 (2007).

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Ma délégation a eu l'honneur de coordonner les travaux qui ont conduit à l'adoption de cette résolution par consensus. Je remercie toutes les délégations et, surtout, vous, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, des précieuses contributions que vous nous avez apportées tout au long du processus.

Ce vote est pour nous d'autant plus gratifiant que le Conseil a adopté cette résolution sous la forme d'un texte présidentiel, ce qui témoigne de la cohérence et de la communauté de vues qui règnent autour de cette question si cruciale en ce moment charnière. Nous étions convaincus, comme notre Ministre des affaires étrangères l'a déclaré il y a trois jours au Conseil (voir S/PV.5641), que le peuple afghan ainsi que les femmes et les hommes de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) avaient besoin d'un geste éloquent de soutien.

Nous pensons que cette résolution représente un tel geste. Même si, bien sûr, nous ne modifions pas le mandat de la MANUA, nous faisons à mon sens quelque chose d'encore plus important pour la Mission. Nous lui apportons un nouveau projet, nous lui donnons une nouvelle impulsion et nous la dotons d'un nouveau cadre d'action.

Le texte dont nous sommes saisis n'a rien d'habituel. En fait, il est extrêmement dense et tient compte de toutes les priorités des prochains mois que le Secrétaire général a relevées dans son rapport : porter les efforts sur la cohérence de l'action de la communauté internationale, le dialogue, l'appui à la coopération régionale, la coordination des activités humanitaires, la défense des droits de l'homme, et la surveillance de la situation des civils dans le cadre du conflit armé.

Comme priorité absolue, la résolution souligne l'importance des synergies entre les différents aspects de l'action de la communauté internationale en Afghanistan, et elle met l'accent sur le besoin de résoudre les problèmes de l'Afghanistan suivant une approche globale. Nous espérons que cette approche globale sera mise en œuvre au plus vite et au plus haut niveau dans le cadre du Conseil commun de coordination et de suivi et sous la direction du Gouvernement afghan. C'est le seul moyen d'obtenir que, dans un an, nous soyons en position d'adopter une

résolution dans laquelle nous saluerons un grand nombre d'accomplissements et n'exprimerons aucune préoccupation.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 25.